Image not found or type unknown

radar feu rouge contestation

Par **sweetguigui**, le **13/02/2012** à **13:47**

Bonjour

J'ai prêté ma voiture à un ami qui s'est fait flashé à un feu rouge par un radar automatique. Il s'est fait flashé car il était bloqué au milieu du carrefour car il voulait tourner mais les voitures devant lui ont pilées.

Il me semble qu'il m'est possible de contester en ne dénonçant pas le conducteur de mon véhicule mais en payant l'amende forfaitaire. Cependant je ne peut prouver l'endroit où j'était à ce moment là que par la parole de ma mère, puisque j'était chez elle.

Ces éléments seront-ils suffisants pour éviter la perte de point sur le permis de mon ami ou sur le mien ?

Merci pour le temps que vous m'accordez,

Cordialement

Guillaume

Par **razor2**, le **13/02/2012** à **15:53**

Bonjour, vous pouvez en effet contester avoir été l'auteur de cette infraction. Pour cela, suivez la procédure précisée dans les documents reçus (consignation de 135 euros et formulaire de requête en exonération...). Vous passerez devant le juge de proximité qui vous condamnera à une amende pouvant grimper jusqu'à 750 euros. Mais vous éviterez en effet le retrait de points. Vous pouvez aussi tenter d'avancer des éléments tendant à prouver que vous n'étiez réellement pas l'auteur de cette infraction. Pas sur que le juge retienne le témoignage de votre mère comme étant suffisant de par le lien de famille vous unissant...

Par **sweetguigui**, le **13/02/2012** à **23:07**

Je vous remercie pour votre réponse rapide et pertinente.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés